

Programme de formation

Intitulé de la formation : TRANSACTION IMMOBILIERE (conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014)

FORMATEUR : Gilbert URIBES

Objectifs du module :

Permettre de :

- ✓ Maîtriser les nouvelles règles juridiques et techniques de la transaction immobilière,
- ✓ Connaître le nouveau code de déontologie et améliorer le suivi des ventes.

Public et pré requis :

Taille du groupe : 4 à 10 personnes

Type de public : Professionnel de l'immobilier

Niveau de connaissance préalable requis :
Connaissance en droit immobilier

Modalités techniques et pédagogiques :

Supports et matériels utilisés : Outils informatiques et/ou diaporama

Documents remis : Dossier pédagogique

Intervenant : Expert en immobilier

Suivi et évaluation :

Modalités de suivi : Evaluation des compétences

Modalités d'évaluation : Questionnaire d'évaluation de la formation

Modalités et organisation :

Durée : 14 heures

Dates : 24 février et 17 mars 2021

Lieu : CFP Montplaisir 75 rue Montplaisir
26000 VALENCE

Tarifs : 560 euros / personne

Contenu détaillé et séquencé de l'action :

JOUR 1

Les frais et les opérations annexes liés à la vente immobilière :

- Contrôles et diagnostics obligatoires,
- Le géomètre,
- Le procès-verbal de bornage,
- Le document d'arpentage,
- Le questionnaire syndic (état daté) en matière de copropriété,
- Les honoraires d'agences,
- Les frais d'acte notariés (achat et prise de garantie),
- Les frais de main levée immobilière,
- Les frais liés à la plus-value immobilière.

La rémunération de l'intermédiaire :

- Les conditions d'existence du droit à rémunération,
- Les conditions d'exigibilité de la rémunération,
- La protection du droit à rémunération et le droit à commission au regard de la dernière jurisprudence.

JOUR 2

Le nouveau code de déontologie applicable au 1er septembre 2015 :

- Le champ d'application et les personnes concernées,
- Le respect des lois et des règlements,
- L'éthique professionnelle,
- L'organisation et la gestion de l'entreprise,
- Les modalités relatives à la compétence,
- La transparence et la confidentialité
- Les règles de confraternité,
- La défense des intérêts et le règlement des conflits et litiges,
- La discipline et le rôle de la Commission de Contrôle des Activités.

L'impact de la loi Alur dans l'activité de transaction :

- La publicité des honoraires en pourcentage du prix,
- Les nouvelles mentions devant figurer au mandat,
- Les mentions obligatoires dans la publicité relative à la vente d'un lot de copropriété,
- Les simplifications apportées par la loi Mandon,
- Les mesures à venir en fonction de la parution des décrets d'application.